

Comment comptent-ils sortir de la crise ? Vers une déréglementation permanente ...

Le « monde d'après » commence à se dessiner et on voit clairement qu'il n'est pas en faveur des salariés. Les ordonnances prises dans le cadre de l'Etat d'Urgence Sanitaire permettent la mise en place d'une déréglementation, présentée comme nécessaire dans la période : nécessaire pour qui ? Pas pour les centaines de milliers de salariés qui vont perdre leur emploi si l'on en croit le Ministre de l'Economie...

Pour les salariés, la triple peine !

Non seulement la mise en place de l'activité partielle a provoqué des pertes de revenus chez les salariés alors que sa prise en charge par l'état a préservé les finances des employeurs, mais on voit aujourd'hui fleurir les plans de licenciement. Cerise sur le gâteau, alors que le dernier projet de loi de finance rectificatif fait apparaître 136 milliards d'aides aux entreprises, dans le même temps un autre projet de loi entend transférer, comme par hasard, 136 milliards de « dette covid » à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale. Cette caisse, rappelons-le, est financée par la CSG et la CRDS, c'est-à-dire par les salariés et retraités. Faut-il craindre une hausse de la CGS et/ou une nouvelle baisse du financement de la sécurité sociale ?
En résumé : pour les employeurs, des milliards d'aides publiques, et pour les salariés des baisses de revenu, des pertes d'emplois, et la facture des milliards de cadeaux aux employeurs !



Pour le patronat, cela ne suffit pas encore !

Dans cette situation, le patronat tente de pousser le bouchon toujours plus loin en expliquant à qui veut l'entendre qu'il serait nécessaire de diminuer les salaires ou d'augmenter le temps de travail, ou les deux, pourquoi pas ?! Il n'en faut pas plus pour que la Ministre du Travail appelle à la négociation d'accords de performance collective.... Ces accords, issus des ordonnances Macron, sont une véritable machine de guerre contre les droits des salariés : ils permettent à toute entreprise de remettre en cause, pendant une durée allant jusqu'à 5 ans, les dispositions inscrites dans un contrat de travail (rémunération, temps de travail, organisation du travail, ...).

Pour les Cheminots, des Directions dans les starting-blocks !

Alors que la situation a permis aux Directions de placer tous les agents en service facultatif et de s'affranchir ainsi de la réglementation, on entend maintenant la petite musique bien connue de la nécessité de diminuer les effectifs : des nouvelles suppressions de postes qui s'annoncent alors que les diminutions de ces 20 dernières années ont déjà montré leurs conséquences, tant en matière de conditions de travail qu'en matière de qualité de service. Le tout nouveau patron de SNCF Réseau annonce déjà que le retour à l'équilibre financier, attendu pour 2024, ne pourra pas être atteint et qu'il entend mettre en place un plan de gains de productivité de 1,6 milliards d'euros sur dix ans. Sur l'ensemble du secteur, le Secrétaire d'Etat annonce déjà qu'il ne faut pas exclure les suppressions de postes. Mais on ne voit toujours pas se dessiner l'esquisse d'un plan de relance de l'activité ferroviaire !

Les libertés démocratiques bafouées !

Si on en croit les dernières informations, le gouvernement entendrait donc poursuivre le déconfinement, sauf pour la liberté de réunion et la liberté de manifestation... Leur volonté est claire ! D'autant plus que le gouvernement laisse entendre qu'il remettrait sur la table, au moins en partie, le dossier de la réforme des retraites !

Cela suffit !

La situation de crise a clairement démontré la nécessité des services publics et des systèmes de protection collective, au premier rang desquels on peut citer la sécurité sociale.

Pour FO Cheminots, il est urgent de se rassembler et d'agir pour la défense de nos intérêts collectifs :

- **Pour une SNCF intégrée, 100% publique !**
- **Pour le retour du monopole public du transport ferroviaire (et à tout le moins, dans un premier temps, l'extension des dispositions du Statut à l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire) !**
- **Pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage et le retrait pur et simple du projet de réforme des retraites !**

Tout cela commence le 16 juin par la grève et les manifestations des personnels hospitaliers : FO Cheminots appelle tous ceux qui le peuvent à soutenir ces mobilisations et à participer aux manifestations !

